

Lausanne, le 4 octobre 2013

Procédure d'audition relative à la prolongation et la modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail (CTT) pour les travailleurs de l'économie domestique.

Madame,

Le courrier du SECO du 9 septembre 2013 est bien parvenu à la Chancellerie du canton de Vaud et il a retenu toute l'attention des autorités concernées. Je vous remercie d'avoir consulté les cantons dans le cadre de la procédure d'audition relative au projet d'ordonnance cité en titre.

J'ai pris connaissance du fait que la Commission tripartite fédérale pour les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes a décidé le 26 juin 2013 de proposer au Conseil fédéral de prolonger le CTT économie domestique pour une période de trois ans et d'adapter simultanément les salaires minimaux au 1^{er} janvier 2014.

Bien que l'on puisse s'interroger, ainsi que votre rapport le souligne, sur le fait que les conditions matérielles de la sous-enchère aient été véritablement établies dès l'origine dans ce domaine d'activité, il paraît opportun dans le contexte économique et politique actuel de proroger ce CTT et d'en maintenir le caractère impératif. En effet, aussi bien sur le plan migratoire avec l'extension de l'UE et l'élargissement progressif de la libre circulation des personnes, que sur le plan économique avec la persistance d'un Franc fort et d'un taux de chômage moyen dans la zone Euro proche de 12 %, le maintien de cet instrument contribue incontestablement à la cohérence et à l'efficacité des mesures d'accompagnement.

L'adaptation des salaires minimaux de l'ordre de 15 à 40 centimes de l'heure en fonction des classes de salaires respectives paraît conforme à l'évolution du coût de la vie et coordonnée à l'augmentation des salaires conventionnels observée depuis trois ans dans les branches du nettoyage et de l'hôtellerie-restauration et je peux sans autre m'y rallier.

Vous remerciant une fois de plus de nous avoir consultés et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat